

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

Accusé de réception en préfecture 02B-212002513-20171124-DEL241117-13- DE Date de télétransmission : 30/11/2017 Date de réception préfecture : 30/11/2017

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-quatre novembre deux mille dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 17/11/2017

Etaient présents : Pierre SIMEON de BUOCHBERG ; Jean ROSSINI ; Ange-Marie MONDOLONI ; René DOMINICI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Régine RIBES RUSAFI ; Aline RUGGERI ; Stéphanie IACOMETTI ; Christian PAOLI ; André ROCCHI ; Jean-François OTTOMANI ; Sandra CARIA ; Sandrine CHIODI.

Etaient absents : Alain ANGELI ; Maguy ROCCHI ; Jean-Philippe MARTINETTI ; Dominique VILLARD-ANGELI ; Gilbert LENZOTTI ; Céline GHILINI-SUSINI ; François SANTONI.

Etaient représentés : Alain ANGELI était représenté par Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Dominique VILLARD ANGELI était représentée par André ROCCHI ; Maguy ROCCHI était représentée par Stéphanie IACOMETTI.

Secrétaire de séance : Jean-François OTTOMANI.

Nombre de
conseillers

En exercice : 20
Présents : 13
Votants : 16
Absents : 07
dont représentés : 3

DEL241117-13**OBJET : RENOUELEMENT DU BAIL AVEC ORANGE**

Un bail avec Orange a été signé le 23 avril 2007 afin d'implanter un relais de radio téléphonie sur la propriété communale sise Lieu-dit Santa Croce, 20243 Prunelli di Fium'Orbu.

Ils nous proposent un renouvellement pour une durée de 12 ans, avec reconduction tacite de 6 ans sauf résiliation 24 mois avant le terme du bail.

Ils nous informent qu'une baisse des locations sur l'ensemble du territoire a été amorcée. Cette tendance est liée à la contraction des prix et à la baisse de valeurs dans le marché des télécoms.

De ce fait ils proposent de prolonger notre collaboration avec un loyer annuel porté à 13 500€, indexé à 1% à chaque date anniversaire du bail.

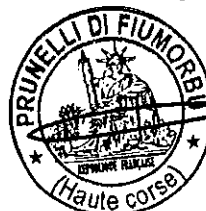
Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner son accord pour le renouvellement du bail d'une durée de 12 ans pour un loyer annuel de 13 500€ (treize mille cinq cent euros),
- De donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De donner son accord pour le renouvellement du bail d'une durée de 12 ans pour un loyer annuel de 13 500€ (treize mille cinq cent euros),
- De donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.



Le Maire,